



à Cesson-Sévigné, le 28/01/2026

**Objet : Attestation concernant le respect du règlement interdisant le « shark finning » à bord des thoniers senneurs de la CFTO pour l'année 2025**

Madame, Monsieur,

Depuis une dizaine d'années, les thoniers senneurs français en activité dans l'océan Atlantique et Indien font l'objet d'un suivi scientifique d'observation à hauteur de 100 % des jours de pêche coordonné par *Bureau Veritas - Living Resources* (BV-LR).

En tant qu'entité indépendante, BV-LR coordonne et valide l'observation sur les navires (incluant l'Œil électronique) pour suivre les bonnes pratiques des équipages, celles-ci comprenant notamment l'interdiction de retenir intentionnellement tout requin et de pratiquer le « shark finning ».

**C'est dans ce cadre qu'aucune activité de shark finning n'a été recensée pendant l'année 2025 au cours des observations faites à date sur les navires de la liste ci-jointe.**

Le déploiement d'Observateurs embarqués ainsi que le suivi des navires par Œil électronique concerne l'ensemble de la flotte des thoniers senneurs français en activité. Les navires de la CFTO et de la SAPMER bénéficient ainsi d'une couverture à 100 % d'observation.

La collecte de données scientifiques concerne notamment l'activité de pêche, comme stipulé par la *Commission des Thons de l'Océan Indien* (CTOI), la *Commission Internationale pour la Conservation des Thons de l'Atlantique* (CICTA) et/ou par le cadre européen de collecte de données (Règlement de la Commission (CE) n°199/2008) et permettent d'attester qu'aucune activité de finning n'a été recensée par les Observateurs.

Ce suivi permet également de recenser les déplacements desdits navires, leurs activités de pêche (calée sur banc libre, sur épave ou sur mégafaune), l'utilisation des Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) ainsi que la manipulation par les marins des espèces de groupes sensibles (tortues, raies et requins, etc.).

Pour faire valoir ce que de droit.

Etienne Jarry  
Chef de projet du programme OCUP



### Liste des thoniers senners de la CFTO en 2025

	Navire	Pavillon	Immatriculation
CFTO	1 Avel Vad	France	9 128 520
	2 Cap Bojador	France	8 908 026
	3 Cap Sainte Marie	France	9 168 063
	4 Cap Saint Vincent	France	9 225 536
	5 Gevred	France	9 741 097
	6 Gueotec	France	8 912 986
	7 Gueriden	France	8 912 998
	8 Pendruc	France	9 741 102
	9 Sterenn	France	9 225 548
	10 Torre Italia	Italie	9 151 084